

Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)  
d'Espira de l'Agly

## Projet de poursuite de l'exploitation

# Livret d'information et de dialogue

Ce livret contient :

- Les planches de l'atelier du 23 mai 2023
- Les grilles de participation pour recueillir vos remarques, questions, propositions



# Votre participation

Ce livret synthétise les panneaux explicatifs du projet de poursuite de l'exploitation de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) d'Espira de l'Agly, présentés lors de l'atelier du 23 mai 2023.

## Vous êtes invités à :

- Prendre connaissance des informations disponibles sur le projet
- Transmettre vos questions, remarques et propositions

Chaque panneau est référencé avec une pastille :

## Présentation du site d'Espira de l'Agly

- 2 Les déchets en France et dans les Pyrénées-Orientales
- 3 Où se situe le site d'enfouissement ?
- 4 Les déchets enfouis sur le site
- 5 L'activité du site d'Espira de l'Agly
- 6 La réglementation et la procédure

## Le projet et sa démarche de concertation

- 7 Les enjeux du projet
- 8 Les chiffres clés du projet
- 9 Les engagements de SVLR pour le dialogue
- 10 Les étapes du dialogue

## Les éléments ouverts au dialogue avec le territoire

- 11 Les éléments mis en débat
- 12 Les acteurs du territoire
- 13 Les actions avec les citoyens
- 14 L'exploitation du site
- 15 Les déchets enfouis
- 16 L'impact visuel depuis la route
- 17 Le site en 2034, quel visage ?
- 18 La mobilité décarbonée, pourquoi ?
- 19 La réflexion sur l'avenir

Dans ce livret, chaque panneau est accompagné d'une grille pour recueillir vos questions, remarques, propositions.

# Pour suivre votre participation

Afin de tracer vos questions et suggestions, nous vous proposons de renseigner le tableau ci-dessous et de conserver cette fiche pour suivre votre participation.

Vous êtes :

- élu.e     Citoyen.ne     Voisin.e     Agriculteur.rice

Si vous souhaitez rester anonyme tout en suivant votre participation, vous avez la possibilité de créer un code.

Votre code (2 lettre, 3 chiffres) :

Sinon :

Nom : .....

Adresse mail : .....

Téléphone : .....

J'accepte que mes données soient utilisées par Acceptables Avenirs dans le cadre du projet selon sa politique de confidentialité\*

Signature

## Pourquoi être identifié ?

La concertation est ouverte et transparente. Un identifiant facilite le suivi de vos informations tout au long du projet. Vous pouvez être informé directement des prochains événements autour de ce projet.

## \* UTILISATION ET TRANSMISSION DE VOS DONNÉES PERSONNELLES

### Durées de stockage de vos données

Les données personnelles en notre possession sont conservées indéfiniment.

### Les droits que vous avez sur vos données

Vous pouvez demander la suppression de ces données personnelles de nos bases en nous envoyant un courriel à l'adresse [info@acceptablesavenirs.eu](mailto:info@acceptablesavenirs.eu)

### Transmission de vos données personnelles

En aucun cas les données personnelles que nous possédons vous concernant ne sont vendues, transmises ou échangées, à quelque personne ou entité, à des fins commerciales et/ou de marketing.

### Informations de contact

Si vous souhaitez exercer votre droit à la modification, à la consultation, ou à la suppression de vos données personnelles, merci de le faire par mail à l'adresse [info@acceptablesavenirs.eu](mailto:info@acceptablesavenirs.eu)

### Procédures mises en œuvre en cas de fuite de données

Conformément à la procédure prévue par le règlement général sur la protection des données en cas de fuite ou d'anomalie concernant les données personnelles en notre possession, nous informerons les autorités compétentes (CNIL), et vous avertirons de la nature des données ayant fuité et la nature du risque qui peut être engendrée si cela peut entamer vos droits et libertés (données sensibles) dans un délai maximal de 72 heures après constat du problème.

# 2 Les déchets en France et dans les Pyrénées Orientales

## La production de déchets en France\*

Production de déchets par habitant en France en 2017

### 4,9 t

Ce sont :

580 kg de déchets ménagers (-2% en 10 ans)

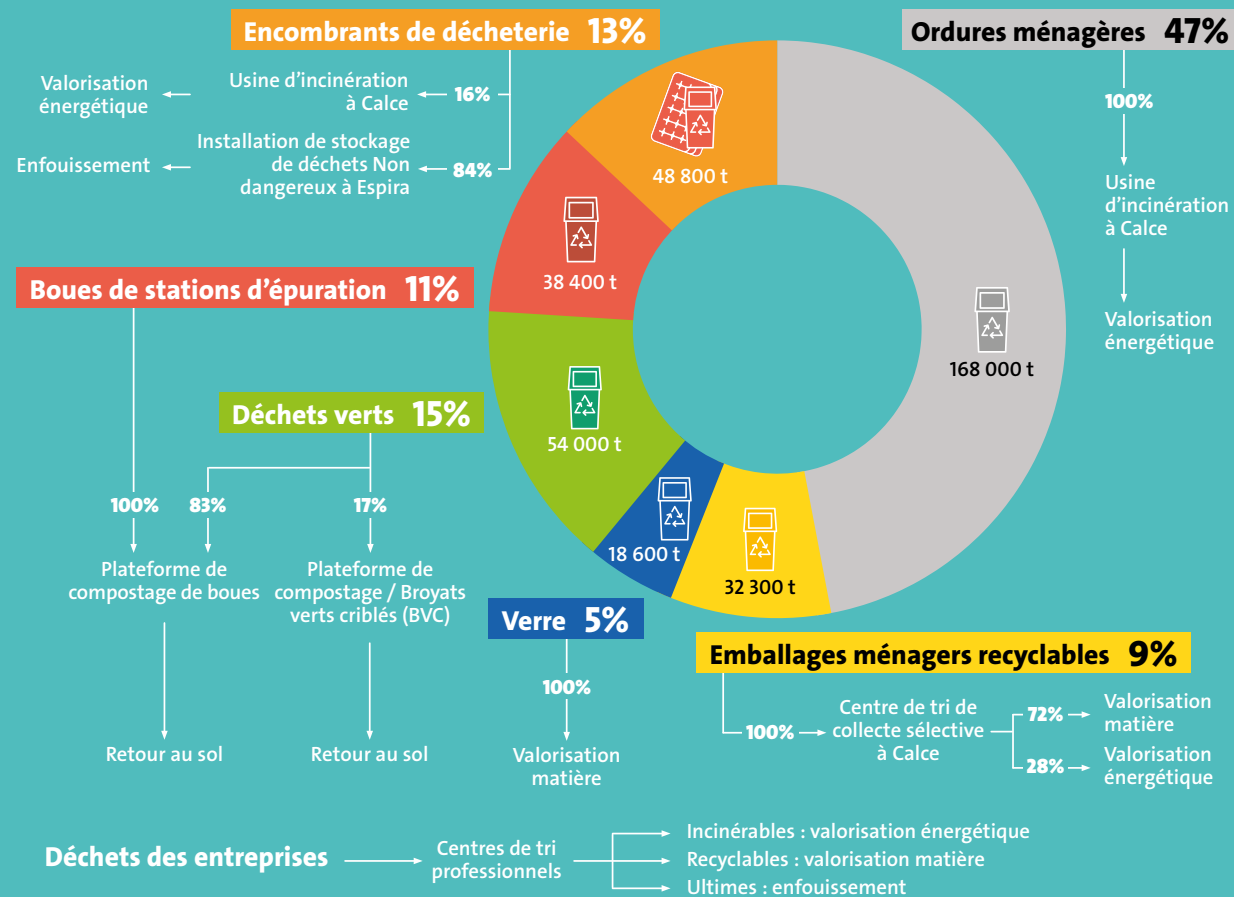
900 kg de déchets d'entreprises (-15% en 10 ans)

3 400 kg de déchets de construction (+2% en 10 ans)

La production est en légère baisse depuis 10 ans en France : -6,5%

\* Source : ADEME

## Comment sont traités les déchets dans les Pyrénées Orientales ?



## Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# 3

## Où se situe le site d'enfouissement ?

La Société de Valorisation du Languedoc-Roussillon (SVLR), filiale du Groupe Veolia, assure l'exploitation du site d'Espira de l'Agly depuis le 28 juin 2004.

L'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) est située sur le site d'une ancienne carrière.

L'ISDND est située entre les communes d'Espira-de-l'Agly et de Cases-de-Pene, dans une zone où co-existent d'autres activités (carrières : Lafarge, Usine La Provençale, usine de fabrication d'enduit : SEMIN).

L'enfouissement des déchets vient combler progressivement le volume "vide" laissé par l'extraction des matériaux de carrière.



## Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

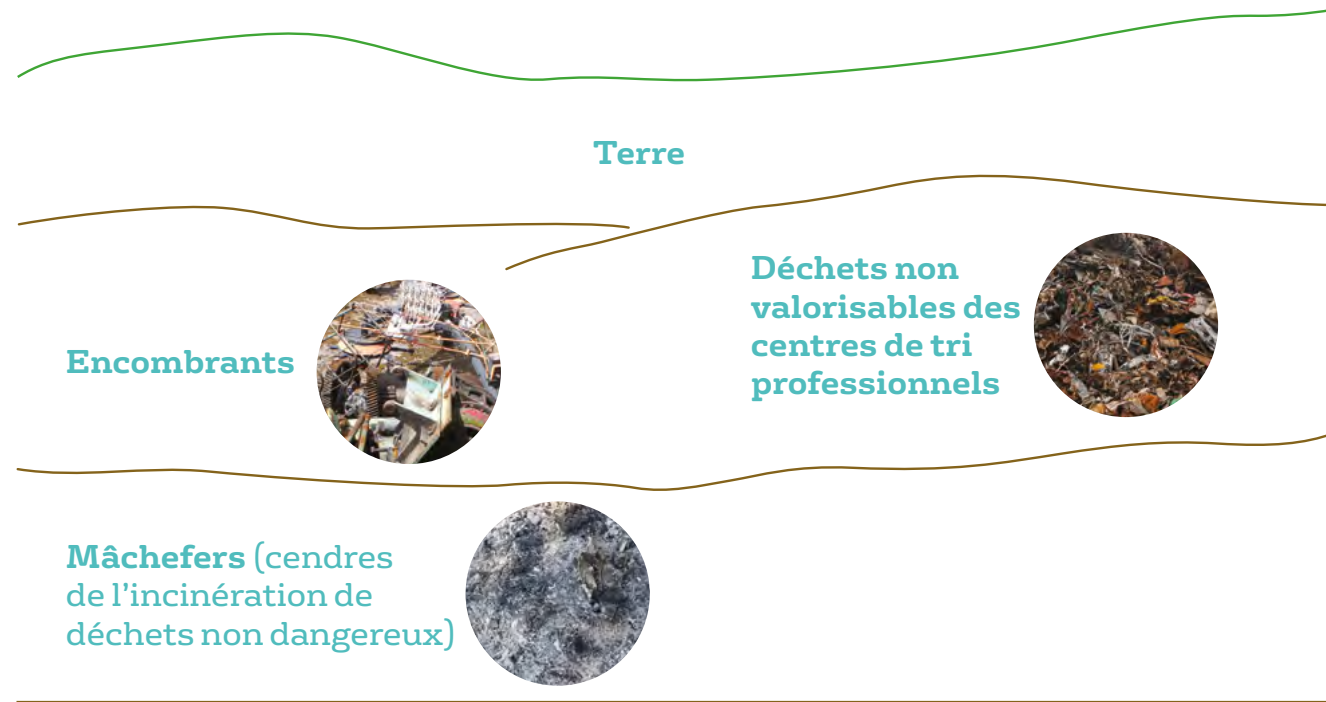
.....

.....

.....

.....

# 4 Les déchets enfouis sur le site



Les déchets ultimes non dangereux enfouis sur le site d'Espira de l'Agly correspondent :

- Aux cendres de l'incinération de déchets non dangereux (mâchefers),
- Aux déchets non valorisables des centres de tri professionnels,
- Aux encombrants des déchetteries (tout-venant).

Le site d'Espira accueille ponctuellement des terres souillées et reçoit uniquement des objets secs non fermentescibles (pas d'ordures ménagères).

Les déchets sont compactés durant des heures afin de les étaler en fines couches.

Des couches de mâchefers viennent ensuite se superposer. Et ainsi de suite. C'est de cette façon que la colline reprend petit à petit son aspect originel.

La capacité de traitement actuelle du site est 130 000 tonnes par an.

### Déchets acceptés sur Espira

(chiffres 2022)

Terres souillées	0 t
Encombrants	35 211 t
Mâchefers	28 430 t
Déchets non valorisables des centres de tri professionnels	58 769 t

## Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# 5

## Activité du site d'Espira de l'Agly

### Comment fonctionne le site ?

#### Que font les camions en arrivant sur le site ?

Les déchets sont pesés avant d'être déversés dans les zones de travail situées sur les hauteurs.

#### Quel est le rôle des engins ?

Les camions déversent les déchets, puis les chargeurs sur chenilles les poussent sur la zone d'exploitation. Enfin le compacteur avec ses roues crantées de 2 tonnes, réduit le volume des déchets.

#### Comment est réparti le site ?

Il se décompose en plusieurs casiers. Chaque casier est une sorte de baignoire étanche. Plusieurs contrôles sur les eaux (eau en contact avec les déchets et eau de ruissellement) sont effectués.

#### Quels sont les points de vigilance ?

Pour contenir les envols des plastiques, des filets de protection encadrent le site. Les incendies représentent un point d'attention particulier. Cinq citernes d'eau et un engin roulant (18 m<sup>3</sup>) sont disposés stratégiquement autour de la zone d'exploitation.

## Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

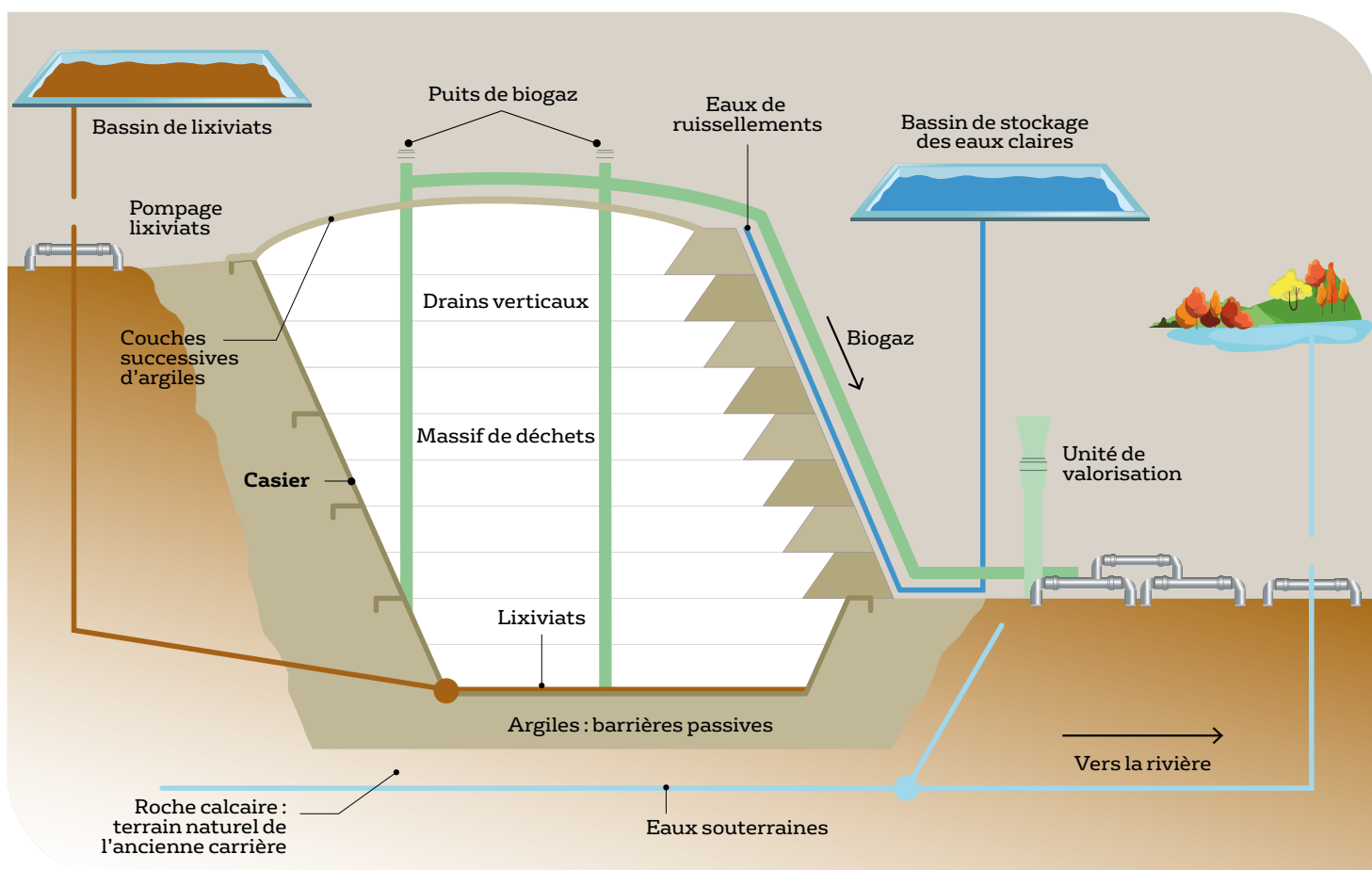
.....

.....

.....

.....

.....



## 6 La réglementation et la procédure

Les installations de stockage des déchets non dangereux sont soumises à autorisation préfectorale et sont contrôlées par les services de l'État.

### Concernant Espira de l'Agly



Pour maintenir cette capacité d'accueil et de traitement pour les déchets ultimes non dangereux il est nécessaire de faire une demande d'autorisation de poursuite de l'exploitation.

La procédure est longue et demande environ 2 ans.



## Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# 7 Les enjeux du projet

**L'objectif de ce projet est la poursuite de l'exploitation afin de maintenir une capacité d'accueil sur le département pour les déchets non dangereux.**

Ce projet s'inscrit dans une dynamique globale pour la gestion des déchets qui vise à :

- ✓ réduire la production de déchets,
- ✓ éviter de transporter les déchets hors du département,
- ✓ développer les solutions permettant de réduire progressivement l'enfouissement.

La pérennisation du site de stockage des déchets non dangereux d'Espira de l'Agly nécessite de faire une demande d'autorisation de poursuite d'exploitation auprès de la Préfecture.

Fortement ancré dans son territoire, ce projet contribue à l'autonomie du département en matière de gestion des déchets.

Pour atteindre cet objectif, ce projet sera co-construit avec les acteurs du territoire dans le cadre d'un dialogue organisé et animé par l'agence indépendante Acceptables Avenirs et piloté par un comité de dialogue.



## Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

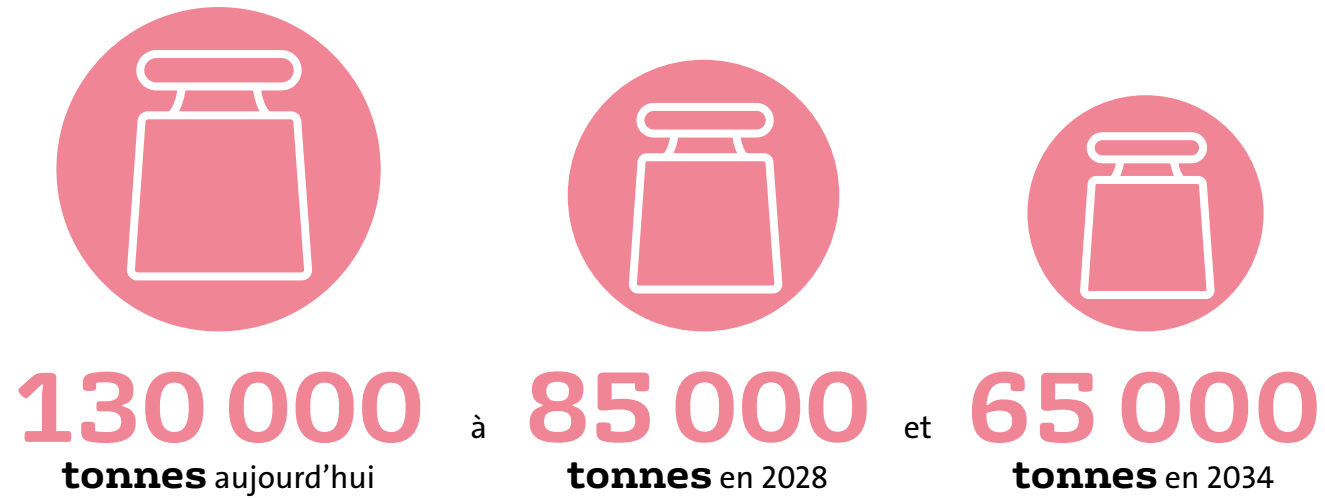
.....



## 8 Les chiffres clés du projet

La poursuite de l'exploitation entre 2028 et 2034 se base sur plusieurs hypothèses en accord avec les textes législatifs en vigueur.

Le projet prévoit une réduction de la quantité de déchets passant de :



La demande d'autorisation pour la poursuite de l'exploitation serait faite pour la période du 21 juin 2027 au 31 décembre 2034.

À l'issue de cette période, l'enfouissement des déchets sur le site aboutirait à une surélévation de :



## Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# 9 Les engagements de SVLR pour le dialogue

La Société de Valorisation du Languedoc-Roussillon (SVLR) souhaite que le dossier de demande d'autorisation de renouvellement et d'extension du site d'Espira de L'Agly soit enrichi des attentes du territoire.

Pour rappel, vous êtes invités à transmettre toutes vos questions, remarques et suggestions via des livrets de dialogues mis à votre disposition.

Dans le cadre de ce dialogue, SVLR s'engage à :



Répondre à toutes vos questions



Analyser objectivement toutes les propositions concernant les éléments mis en débat (voir panneau 11)



Restituer exhaustivement – et avant le dépôt du dossier de demande d'autorisation – toutes vos expressions en identifiant celles qui auront été retenues pour le dossier

## Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

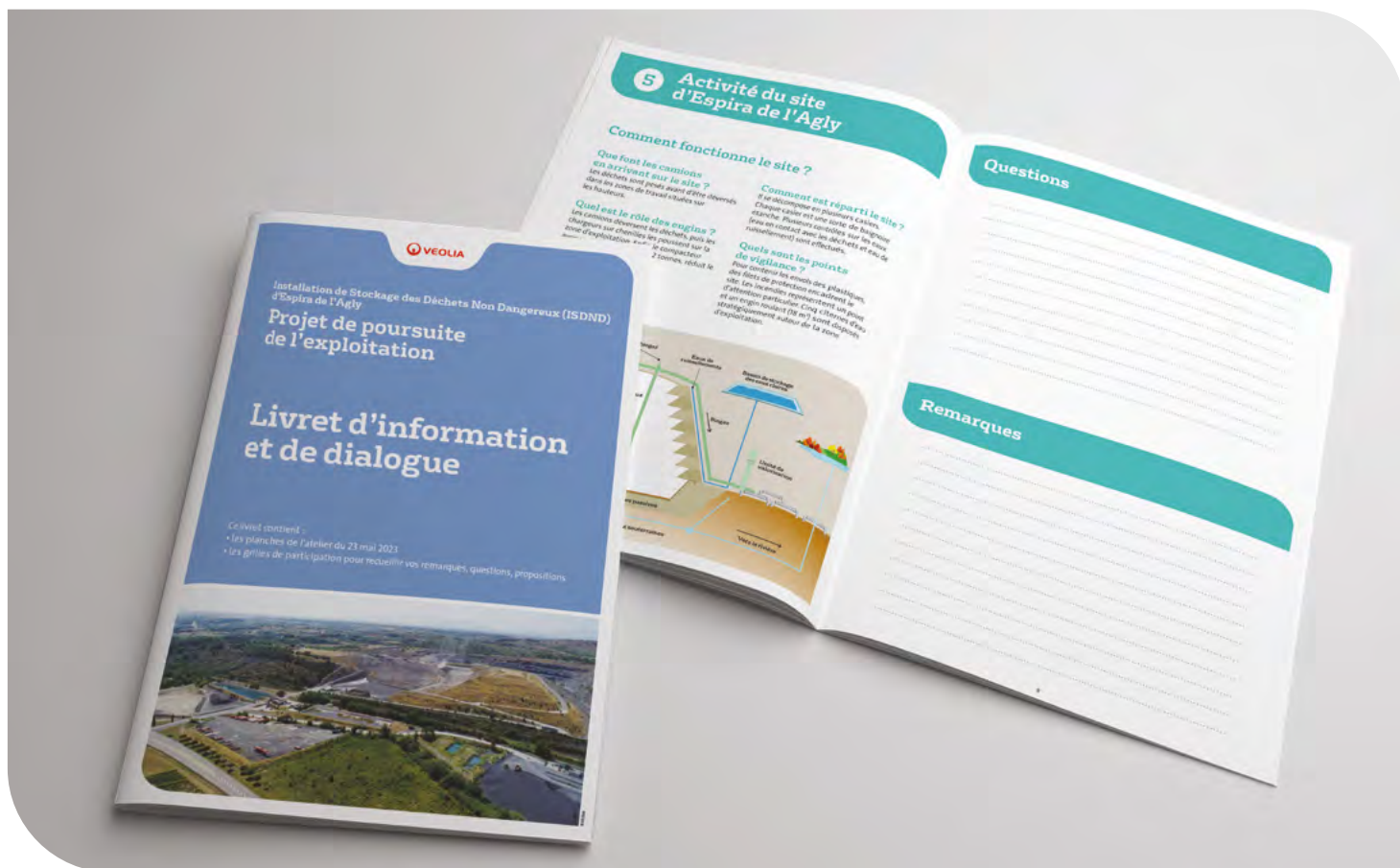
.....

.....

.....

.....

.....



# 10 Les étapes du dialogue



## Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# 11 Les éléments mis en débat

**Les contours précis du projet qui fera l'objet de la demande d'autorisation en Préfecture seront dessinés sur la base du dialogue avec le territoire.**

Toutes les dimensions du projet sont ouvertes au dialogue. Pour chacune, des informations et une première liste d'éléments pouvant être ouverts à la co-construction sont présentés sur les panneaux suivants :

- Les acteurs du territoire **panneau 12**
- Les actions avec les citoyens **panneau 13**
- L'exploitation du site **panneau 14**
- Les déchets enfouis **panneau 15**
- L'impact visuel depuis la route **panneau 16**
- Le site en 2034, quel visage ? **panneau 17**
- La mobilité décarbonée, pourquoi ? **panneau 18**
- La réflexion sur l'avenir **panneau 19**



**Ce livret est à votre disposition pour transmettre vos questions, remarques et suggestions.**



## Questions

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Remarques

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Propositions

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

# 12 Les acteurs du territoire

Qui contrôle le site ? Qui dialogue avec qui ? Qui organise le fonctionnement du site ? Tous les acteurs sont concernés.

## Commission de suivi de l'ISDND d'Espira de l'Agly déterminée par arrêté préfectoral

### Composition

#### Collectivités

Mairie Espira, Mairie de Peyrestortes, PMMCU, CD66

#### Associations et riverains

- Frêne 66
- Coordination environnement – Traitement des déchets des P.O.
- Association Charles Flahault
- Comité de surveillance du fonctionnement du centre

#### Société exploitante

Salariés SVLR

#### Personnes qualifiées

SYDETOM 66

#### Services de l'État

ARS, DREAL, DDTM

### Rôle

- Créer entre les différents représentants des collègues un cadre d'échange et d'information
- Suivre l'activité de l'installation
- Promouvoir l'information du public

### Fonctionnement

Réunion au moins une fois par an ou sur demande d'au moins 3 membres du bureau

## Comité de dialogue avec le territoire pour le projet de poursuite de l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux d'Espira de l'Agly

### Composition à ce jour

- Commune Espira-de-l'Agly
- FRÈNE 66
- Coordination Environnement Traitement des déchets des PO
- Association Charles Flahault
- Comité de surveillance du fonctionnement du centre de stockage.
- SVLR

### Rôle et fonctionnement

- Garantir un dialogue territorial sincère et transparent
- Interagir avec SVLR et son prestataire Acceptables Avenirs pour préparer les différentes étapes du dialogue
- Analyser les documents qui seront utilisés pour le dialogue aux différentes étapes
- Interagir avec les équipes de SVLR pour l'élaboration de l'avant-projet, du projet provisoire et du projet qui sera présenté dans le Dossier de Demande d'Autorisation d'Exploiter à la Préfecture (DDAE)



## Éléments pouvant être co-construits

- ↳ Mise en place d'un comité d'information

*Cet élément pourra s'enrichir grâce à vos propositions et à celles des acteurs du territoire.*

## Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# 13 Les actions avec les citoyens

La Société de Valorisation du Languedoc-Roussillon (SVLR) souhaite ancrer son projet de poursuite de l'exploitation du site d'Espira de l'Agly dans une dynamique de renforcement des liens territoriaux.

Cette dynamique se décline à plusieurs niveaux sur le territoire :

- **Au niveau des riverains**
  - Réunions du comité des sages
  - Journées portes ouvertes en 2016 et 2018
- **Au niveau des élus et collectivités**
  - Réunion annuelle de la Commission de suivi de site
  - Rapport Annuel d'Exploitation
- **Au niveau des activités économiques du territoire**
  - Partenariats avec des entreprises locales (travaux, gardiennages, espaces verts...)

## Éléments pouvant être co-construits

- ↳ Les modalités permettant de faciliter les interactions entre le site et son voisinage : canaux d'information, rencontres, visites...
  - ↳ Participation à la vie citoyenne : organisation et/ou participation à des événements en lien avec la vie du territoire
  - ↳ Mise en place d'un système d'information accessible au public sur la vie du site : site WEB, panneau d'affichage, réseaux sociaux...
- Ces éléments pourront s'enrichir grâce à vos propositions et à celles des acteurs du territoire.*



## Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# 14 L'exploitation du site

À Espira de l'Agly, c'est la Société de Valorisation du Languedoc Roussillon (SVLR) qui gère l'enfouissement des déchets ultimes.

SVLR assure l'exploitation du site avec un haut niveau d'exigence et de qualité pour assurer la sécurité des hommes, des biens et la préservation de l'environnement. Cet effort engagé se poursuivra dans le cadre du projet de poursuite de

l'exploitation du site, en particulier sur les zones d'interfaces entre le site et son voisinage. La priorité reste et restera la maîtrise des envols de déchets : SVLR met tout en œuvre pour que la vie du site soit sans impact pour le territoire.

## Éléments pouvant être co-construits

↳ La maîtrise des envols et les modalités de mise en œuvre

↳ Les actions concrètes pouvant être entreprises pour renforcer la sécurité des hommes, des biens et la préservation de l'environnement

*Ces éléments pourront s'enrichir grâce à vos propositions et à celles des acteurs du territoire.*



## Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# 15 Les déchets enfouis

**Comment passer de 130 000 tonnes à 65 000 tonnes de déchets enfouis en 10 ans ? Explications.**

Le projet de poursuite de l'exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) d'Espira de l'Agly pour le traitement des déchets ultimes s'inscrit dans la logique suivante :

1. Baisse progressive de la quantité de mâchefers\* accueillis et traités sur le site.
2. Maintien du contrôle du flux de matières entrantes (avoir une politique zéro déchet valorisable pour optimiser et garantir l'efficacité du fonctionnement de l'ISDND).

## Prévisions sur les flux de déchets traités

- baisse des encombrants accueillis (passage de 85 000 tonnes/an à 65 000 tonnes/an)
- Les mâchefers hors département 66 ne seront plus acceptés
- Les déchets acceptés proviendront uniquement de la zone de chalandise actuelle (Pyrénées-Orientales, Aude, Hérault, Gard, Lozère).

## Éléments pouvant être co-construits

- ↳ Les quantités et origines des mâchefers
- ↳ Le contrôle des matières entrantes

*Ces éléments pourront s'enrichir grâce à vos propositions et à celles des acteurs du territoire.*

\* Les mâchefers correspondent aux cendres de l'incinération de déchets non dangereux.



## Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....



# 16 L'impact visuel depuis la route

Les déchets sont étalés en couche pour reconstituer la colline. Mais jusqu'à quelle hauteur ? Aperçu depuis la route (photomontages).

## Évolution prévue du paysage

Le projet prévoit :

- la préservation de l'aspect visuel du site par une réhausse de la ligne haute actuelle qui aboutirait en fin d'exploitation en 2034 à une surélévation moyenne d'une douzaine de mètres,
- aucune surface artificialisée supplémentaire pour le stockage des déchets.

Deux photomontages qui montrent le site en 2027 et son évolution en 2034. Le repère du poteau électrique illustre la hauteur de colline.



## Éléments pouvant être co-construits

- ↳ Quelle intégration paysagère prévoir ? En continu au cours de l'exploitation et à l'issue de l'exploitation en 2034
- ↳ Quels types de plantations peuvent être envisagés en périphérie du site ? Quels types de brise-vue ?

Ces éléments pourront s'enrichir grâce à vos propositions et à celles des acteurs du territoire.

## Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# 17 Le site en 2034, quel visage ?

**Biodiversité, gestion écologique du site, plantations et aménagement paysager : une attention particulière sur le terrain. Exemples.**

**À l'issue de la période d'autorisation de l'exploitation (en 2034), il est prévu une revégétalisation du sommet de la colline.**

D'ores et déjà, les bonnes pratiques suivantes sont mises en œuvre :

- Engagement de Veolia et de son prestataire paysagiste à respecter la charte Zéro produit phytosanitaire\* et la charte de gestion écologique pour les espaces verts (partenariat avec l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN))
- Fauche tardive du couvert végétal pour assurer le cycle de vie complet du végétal et la mise en place d'un réservoir de biodiversité

- Plantations (arbousier, chênes verts, amandiers) et semis (dactyle, fétuque, thym...) d'espèces locales
- Lutte contre les espèces invasives (Griffe de sorcière, Sénéçon sud-Africain, Robinier Faux acacia) : arrachage, surveillance...
- Aménagement d'espaces dédiés où le passage de véhicules sera interdit et mise en place d'aménagements (gîtes à reptiles...)

## Éléments pouvant être co-construits

↳ Quelles options pour la remise en état (types d'espaces, de végétaux, d'aménagements pour la faune et la flore...)?

↳ Quelle contribution à la transition énergétique ou écologique et à la biodiversité ?

*Ces éléments pourront s'enrichir grâce à vos propositions et à celles des acteurs du territoire.*



## Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# 18 La mobilité décarbonée, pourquoi ?

**Des camions moins polluants qui paieront moins chers les déchets et une station innovante pour les habitants et les chauffeurs routiers : comment ? Pourquoi ? Explications.**

## Volonté

- Développer une tarification différenciée en fonction du type de motorisation des véhicules apporteurs de déchets (les apporteurs doivent payer pour la prise charge des matériaux par le site). Par exemple, les camions Diesel et Essence paieront plus que les camions Électriques et Hydrogènes.
- Mettre en place une station de mobilité innovante à disposition du territoire pour inciter le développement d'une mobilité décarbonée

## Éléments pouvant être co-construits

- ↳ Quelles modalités de tarification différenciée en fonction du type de motorisation des véhicules apportant le déchet ?
  - ↳ Quels sont les besoins du territoire pour la transition en matière de mobilités (offre locale d'infrastructure pour fournir de l'énergie aux véhicules...)?
  - ↳ Quels sont les besoins des chauffeurs routiers transitant par la RD117 (offre de service pour faciliter et optimiser l'activité du transport dans une optique de transition énergétique) ?
- Ces éléments pourront s'enrichir grâce à vos propositions et à celles des acteurs du territoire.*



## Questions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Remarques

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

## Propositions

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

# 19 La réflexion sur l'avenir

**La vallée, un terrain de réflexion pour l'avenir. Comment ?  
Avec une recherche poussée sur les déchets, avec le concours de  
l'université de Perpignan et de ses laboratoires.**

## Volonté

- ✓ Développer la Recherche & Développement (R&D) sur les volets :
  - Technique, exemple : recherche autour de l'enfouissement de demain,
  - Sciences sociales, exemples : leviers de réduction des déchets, incitations à une gestion vertueuse des déchets domestiques, des déchets des activités économiques.

- ✓ Mettre à disposition des élus et des habitants du territoire la connaissance sur la préservation de la ressource (eau/énergie/matières premières).

## Éléments pouvant être co-construits

- ↳ Champs de recherche à explorer et développer
- ↳ Partenaires R&D : institutions (collectivités, État, Région) et acteurs du monde de la recherche (Universités, organismes de recherche) à impliquer dans une dynamique de recherche conjointe

*Ces éléments pourront s'enrichir grâce à vos propositions et à celles des acteurs du territoire.*



## Questions

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Remarques

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Propositions

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

# Le dialogue continue

Rendez-vous le vendredi 23 juin (11h-18h30)  
pour la Journée Portes Ouvertes du site

**Vous pouvez nous remettre  
votre livret** lors de votre visite du site,  
le déposer en Mairie ou nous l'envoyer par  
mail au plus tard le le 23 juin 2023 :  
[concertation@acceptablesavenirs.eu](mailto:concertation@acceptablesavenirs.eu)  
ou par courrier :  
Acceptables Avenirs,  
20 rue Hermès  
31520 Ramonville Saint-Agne



**Pour plus d'informations,**  
vous pouvez nous joindre  
au 09 75 40 10 86.



**Merci de votre participation !**